

**ATTESTATION DES REMUNERATIONS
PREVUE A L'ARTICLE L.225-115-4
DU CODE DE COMMERCE**

Le montant global des sommes versées (rémunérations directes ou indirectes) aux cinq personnes les mieux rémunérées de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ressort à la somme de 3 360 089 €.

Courbevoie, le 15 avril 2011



Jean-Pierre CLAMADIEU
Président-Directeur Général

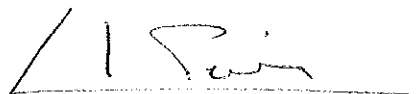
ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant sur le présent document et s'élevant à 3 360 089 €, est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 15 avril 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Christian Perrier

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.



Denis Marangé